Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 084-218400448-20260910-202676-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE D ENTRECHAUX
* * * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le 10 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la commune d'Entrechaux, légalement convoqué en date du 4 septembre 2026, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois de septembre, sous la présidence de monsieur le maire, Alexandre ROUX, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121-7 à L. 2121-34).

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 14 Nombre de conseillers représentés : 1 Votants : 15

Étaient présents : M. Bastien COUSTON, Mme Anne-Marie CARTERON, Mme Christiane COUVREUR, M. Dominique FRANÇOIS, M. Philippe GUINTRAND, M. Ludovic LAGNEAU, Mme Catherine LECOEUR, Mme Lorène MEILLER, M. Thierry PASCAL, M. Thomas PAULEAU, M. Johan POMEL, Mme Carla PORTAL, M. Alexandre ROUX, Mme Diane SOCKEEL
Absents excusés : Mme Barbara BLANC a donné pouvoir à M. Dominique FRANÇOIS
Secrétaire de séance : M. Philippe GUINTRAND

N° 76/2026 Objet : Convention d'adhésion à un service instructeur mutualisé pour les autorisations d'urbanisme et actes relatifs à l'occupation des sols
A la suite du renouvellement des conseils municipaux et du conseil communautaire, il convient de signer une nouvelle convention pour l'adhésion au service instructeur mutualisé de la CCVV.
Le service instructeur assurera :

- l'analyse règlementaire des demandes,
- la consultation des services extérieurs si nécessaire,
- la rédaction des projets de décisions,
- le suivi des délais d'instruction,
- la mise à disposition du logiciel d'instruction,
- la décision finale demeure la compétence du maire.

L'adhésion à ce service est gratuite et cette convention arrivera à échéance après le prochain renouvellement des conseils municipaux et communautaires.

Résultat du vote :
Suffrages exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'exposé de M. le maire en séance,
Vu le résultat du vote,

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **Accepte la convention d'adhésion au service instructeur mutualisé de la Communauté de Communes Vaison Ventoux pour les autorisations d'urbanisme et les actes relatifs à l'occupation des sols telle qu'annexée à la présente délibération.**
- **Autorise le maire à signer la convention.**
- **Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.**

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 084-218400448-20260910-202676-DE

Le secrétaire de séance,
Philippe GUINTRAND

Le maire,
Alexandre ROUX

Certifié exécutoire par le maire
compte tenu de la transmission en préfecture le,
et de la publication le 22/09/26

